

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-09-03 / 04

Date de la séance : 03/09/2025
Date de la convocation : 27/08/2025

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le 05/09/2025

S²LO

Auteur

ID : 038-213800154-20250903-DEL20250903_04-DE

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :
Contre : 0 Pour : 15 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Acquisition des parcelles D47 (3 161 m²) et D49 (4 978 m²)

Monsieur le Maire rappelle le projet impactant les parcelles D47, D48 et D49 afin d'effectuer un aménagement en lien avec le SIRRA.

Vu la délibération n°D2024-12-11/04 définissant le montant de l'indemnité d'éviction à l'exploitant des parcelles D47, D48 et D49,

Considérant l'accord de Mme BICHET en date du 16 décembre 2024 pour la vente des parcelles D47 et D49,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à procéder à la signature de ces acquisitions au prix de 0.40€ le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Mme BICHET Christiane de la parcelle D47 de 3 161 m² au prix de 1 264.40 euros
- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Mme BICHET Christiane de la parcelle D49 de 4 978 m² au prix de 1 991.20 euros
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à poursuivre l'exécution de ces opérations et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature des actes authentiques.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire.
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

